

## 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **MMA CLEAR**(composant A)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: **Colle méthacrylate** bi-composants, ratio de mélange A:B = 1:1

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Producteur / Fournisseur:

**ADHEKO**

[www.collage.fr](http://www.collage.fr)

pour toutes demandes relatives aux FDS, contactez-nous e-mail :

591 Rue de La Liberté

[courrier@adheko.com](mailto:courrier@adheko.com)

01480 Jassans Riottier / FRANCE

☎ Tél : +33 (0)4 74 09 82 35

Service chargé des renseignements :

Service Technique

☎ Fax : +33 (0)4 74 60 81 17

### 1.4 Renseignements en cas d'urgence:

**ORFILA / INRS**

☎ Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement: Attention

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 30.01.2018

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux conformément aux prescriptions légales.

**Indications complémentaires**

Contient: méthacrylate de benzyle et triméthylènediamine.

**2.3 Autres dangers**

Pas de dangers spéciaux à mentionner.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**3 Composition / informations sur les composants****3.2 Caractérisation chimique:** Mélanges

**Description:** Mélange de plusieurs matières premières

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS N°: 2495-37-6	<b>Méthacrylate de benzyle</b>	Teneur: 50-60 %
EINECS: 219-674-4	<b>GHS:</b> H315-317-319-335	
CAS N°: 7534-94-3	<b>Méthacrylate d'isobornyle</b>	Teneur: 10-20 %
EINECS: 231-403-1	<b>GHS:</b> H412	
CAS N°: 109-76-2	<b>Tri-méthylène-diamine</b>	Teneur: < 1,0 %
EINECS: 203-702-7	<b>GHS:</b> H226-302-310-314-317-334	

**SVHC:** Ne contient pas des substances SVHC

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**4 Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****après inhalation :**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

**après contact avec la peau :**

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**après ingestion :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée et une sévère irritation des yeux. Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Jet d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit. Veiller à une aération suffisante. Éviter de respirer les vapeurs. En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire. Porter les équipements de protection individuelle appropriés.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique (sciure de bois, sable, absorbant inerte, etc.)

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter tout contact avec le produit. Éviter de respirer les vapeurs. En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Porter les équipements de protection individuelle appropriés.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Pas de mesures particulières nécessaires.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage :

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

#### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre le gel. Stocker à sec.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**Classe de stockage** (according german VCI-concept): 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**8 Contrôle de l'exposition / Protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Ne contient pas de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller.

DNEL/DMEL: Données relatives au méthacrylate de benzyle:

DNEL Cutané (travailleur exposition long terme / systémique): 6,94 mg/kg bw/d

DNEL Inhalatoire (travailleur exposition long terme / systémique): 24,2 mg/m<sup>3</sup>

PNEC: Données relatives au méthacrylate de benzyle:

PNEC Eau douce: 0,0216 mg/L

PNEC Eau de mer: 0,00216 mg/L

**8.2 Contrôles de l'exposition****Equipement de protection individuel**

Pictogrammes d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI):

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**Protection respiratoire**

Veiller à assurer une bonne ventilation / aspiration ou porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre : Filtre A (pour vapeurs de composants organiques selon EN 14387).

**Protection des mains**

Gants de protection, composés du matériau suivant: Caoutchouc nitrile (0,4mm).

Le matériau cité se réfère uniquement à la résistance chimique vis-à-vis du produit. Un autre facteur important dans le choix des gants adaptés est également la résistance du point de vue de la sollicitation mécanique.

Comme celle-ci peut être très variée en fonction des entreprises, nous recommandons à l'utilisateur de contacter le fabricant des gants de protection afin de pouvoir évoquer sa situation particulière.

Veiller également à une durée de pénétration élevée et suffisante (> 240 min / EN374) du matériau du gant.

Elle doit satisfaire à l'intensité et à la durée de l'exposition au produit.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection (conformité selon EN 166).

**9 Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales.****Aspect**

**Forme:** liquide visqueux

**Couleur:** transparent à légèrement bleuté

**Odeur:** caractéristique des produits acryliques

**Modification d'état**

**Point d'ébullition:** Pas d'informations disponibles.

**Point d'éclair:** > 93°C

**Température d'inflammation:** > 200°C

**Limites d'explosion:**

**inférieure:** Pas d'informations disponibles.

**supérieure:** Pas d'informations disponibles.

**Pression de vapeur à 20°C:** Pas d'informations disponibles.

**Densité à 20°C:** ~ 0,97 g/cm<sup>3</sup>

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** partiellement / faiblement soluble

**Viscosité dynamique à 20°C:** ~60000 mPa.s

**Teneur en composants organiques volatils:** < 3,0% VOC (pondéral)

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réaction violente avec agents d'oxydation puissants.

### 10.2 Stabilité chimique

**Décomposition thermique / conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réaction violente avec agents d'oxydation puissants.

**10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants. Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

En cas d'incendie, présence possible du (des) matériau(x) suivant(s): Monoxyde et dioxyde de carbone.

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### Méthacrylate de benzyle

LD50 Rat, orale: 4450 mg/kg (OECD 401)

LD50 Rat, dermique: >2000 mg/kg (OECD 402)

#### Méthacrylate d'isobornyle

LD50 Ratte, orale: 3160 mg/kg

LD50 Lapin, dermique: >3000 mg/kg

#### Tri-méthylène-diamine

LD50 Rat, oral: 700 mg/kg

LD50 Lapin, dermique: 178 mg/kg (OECD 402)

#### Effet primaire d'irritation

**de la peau:** Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Des yeux:** Provoque une irritation des yeux.

**Sensibilisation:** possibilité de sensibilisation par contact avec la peau.

**Indications toxicologiques complémentaires:** Peut irriter les voies respiratoires.

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

#### Méthacrylate de benzyle

EC50 Algues *Desmodesmus subspicatus*: 2,28 mg/L/72h (OECD 201).

EC10 *Daphnia magna*: 3,34 mg/L/21d (OECD 211).

NOEL Daphnia magna: 0,291 mg/L/21d (OECD 211).  
LC50 Pimephales promelas: 4,67 mg/L/96h (OECD 203).

**Méthacrylate d'isobornyle**

EC50 Daphnia magna: 1,1 mg/L/48h (OECD 202).  
LC50 Poissons: 1,79 mg/L/96h (OECD 203).

**Tri-méthylène-diamine**

EC50 Daphnia magna: 27 mg/L/48h (OECD 202).  
LC50 Poissons: >100 mg/L/96h (OECD 203).

**Toxicité aquatique** : Classe 1 = faiblement dangereux pour l'environnement aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Données de biodégradabilité méthacrylate de benzyle : 74% (OECD 301B) facilement biodégradable.  
Données de biodégradabilité méthacrylate d'isobornyle : 70% (OECD 310) facilement biodégradable.  
Données de biodégradabilité tri-méthylène-diamine: 90-100% (OECD 301A) facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales** : Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT**: Non applicable.

**vPvB**: Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**13 Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandation** : à éliminer suivant les directives administratives.

**EWC-Code(s):**

Ne pas éliminer les déchets sur la terre, dans les eaux ou dans les canalisations, mais les évacuer comme des déchets commerciaux. Ces codes de l'UE relatifs aux déchets sont des recommandations visant les déchets produits lors de l'utilisation de colles et de matériaux d'étanchéité. Si des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses sont énumérés au point 3 de cette fiche de données de sécurité, il convient de classer les déchets qui en résultent comme dangereux (\*).

Déchets produits lors de l'utilisation :

080409\* Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

080410 Déchets en masse de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080409

Déchets produits lors du nettoyage :

08 04 11\* Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité contenant des solvants organiques ou d'autres matières dangereuses

08 04 12 Dépôts de colles et de matériaux d'étanchéité à l'exception de ceux qui sont visés par le numéro 080411

Déchets d'emballage pollués :

15 01 10\* Emballages contenant des résidus de matières dangereuses ou contaminés par des matières dangereuses.

Déchets d'emballage propres :

15 01 01 Emballages en papier et en carton

15 01 02 Emballages en plastique

15 01 04 Emballages en métal

**Emballages non nettoyés**

**Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14 Informations relatives au transport

ONU N° néant	TERRESTRE		MARITIME	AERIEN
	RTMDR/RTMDF	ADR/RID	OMI/IMDG	IATA/OACI
Désignation	-	-	-	-
Polluant marin	-	-	NON/NO	-
Classe	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-
Code Danger (Kemler)	-	-	-	-
Code Matière / N° ONU	Non réglementé	Non réglementé	Not restricted	Not restricted
Etiquette(s) Danger	-	-	-	-
Catégorie de transport	-	-	-	-
Restrictions tunnels	-	-	-	-
Quantités limitées / LQ	-	-	-	-

## 15 Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): faiblement polluant.  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Produit destiné exclusivement à l'utilisation industrielle ou des professionnels.**

### Légende des Phrases (H-) se rapportant aux matières citées sous chapitre 3 (pictogramme de danger du produit, voir sous chapitre 2)

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique :** service technique / Tél : +33 (0)2 41 56 08 94

### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
IATA: International Air Transport Association  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

selon 1907/2006/CE, Article 31

page : 8/8

Date d'impression: 12.07.2018

Date de révision: 30.01.2018

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
SVHC: Substances of Very High Concern  
PBT: persistent, bioaccumulative and toxic.  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

**\* Données modifiées par rapport à la version**

**Note à l'utilisateur :** Cette Fiche de Données de Sécurité complète nos Fiches Techniques mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elles contiennent sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est particulièrement attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été initialement conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité le respect des précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.